

Les agents du Tripode amianté de Nantes

En 1973 a été construit un immeuble “ le Tripode ” à Nantes, il sera détruit en 2005 après que 350 tonnes d’amiante étaient retirées. 1800 fonctionnaires de l’INSEE, du Trésor Public, du Ministère des Affaires Etrangères et de nombreux salariés du secteur privé y ont travaillé en étant exposés à l’amiante.

Le flocage d’amiante avait été la technique retenue pour protéger ce bâtiment contre les risques d’incendie, autrement dit l’amiante recouvrait les plafonds et se délitait au fil des années en fine poussière blanche qui retombait sur le sol et les bureaux. De nombreux travaux ont été effectués notamment des changements de cloisons ce qui provoquaient également des dégradations de l’amiante.

Des premières inquiétudes sur la santé des agents exposés à l’amiante ont vu le jour. Les organisations syndicales ont commencé à poser des questions aux Ministères puis avec la mobilisation très forte des personnels ont obtenu l’évacuation du Tripode en 1993.

Des décès en nombre important parmi les agents techniques, puis l’apparition de maladies spécifiques liées à l’exposition à l’amiante chez des agents administratifs, ont conduit les organisations syndicales à faire un recours au tribunal administratif pour engager l’administration à reconnaître le danger pour la santé des personnels.

Dans les années 2000, l’Etat continuait de se réfugier derrière “ le statut du fonctionnaire ” pour affirmer qu’aucune reconnaissance de maladie liée à l’amiante ne pouvait être effectuée, seuls les travailleurs de l’amiante pouvaient y prétendre, à l’exception les ouvriers des arsenaux.

Le combat syndical mené par des mobilisations importantes, des interpellations des politiques et une confrontation opiniâtre avec le Ministère des Finances a permis de réaliser deux études épidémiologiques sur la mortalité et la morbidité des agents du Tripode ainsi qu’une campagne volontaire de dépistage par le scanner.

En décembre 2009, le principe d’un suivi médical des agents actifs et retraités avec une possibilité de passer des scanners est acté par Mme Lagarde et M Woerth ainsi que la reconnaissance de la maladie professionnelle.

En mai 2011, la première maladie professionnelle d’un agent des Finances Publiques est reconnue.

Après deux groupes de travail avec le Secrétaire Général en avril 2011 et mars 2012 le suivi médical est enfin mis en œuvre, l’objectif étant que tous les agents des Finances (INSEE et Finances Publiques) bénéficient de ce suivi au plus tard en décembre 2012.

Une troisième étude épidémiologique doit être lancée. Elle portera sur un comparatif entre la mortalité des agents du Tripode et les agents de la DGFIP, sur les maladies susceptibles d’être causées par l’amiante, l’examen des scanners est la clé de la réussite de cette étude. Cet examen doit intervenir avant mars 2013.

Or, et c’est la première question, Bercy expertise les conditions juridiques pour la réalisation des scanners à Nantes en respectant les règles des marchés publics. Avez-vous connaissance de la date où seront rendues les conclusions ? C’est très important, vous l’aurez compris, pour le démarrage de la troisième étude et pour la santé des agents.

Deuxième question, celle de la préretraite amiante pour les agents du Tripode. Lors du comité de pilotage de juin 2012, la directrice des ressources humaines du Ministère a indiqué que cette demande serait expertisée. Les organisations syndicales se sont félicitées de cette démarche.

Là encore, nous sommes en attente d’une réponse. En votre qualité de Directeur Général, pouvez-vous être attentif à ce que cette réponse soit rapidement donnée, une réponse positive bien sûr pour les collègues concerné-e-s par cette mesure. ?

LE DESAMIANTAGE des sites de Loire-Atlantique

L'histoire du département est marquée par l'amiante du Tripode d'abord à la Gestion Publique et à la suite de la fusion à la Filière Fiscale. Avec la création des SIP à Châteaubriant et Pornic, le dossier technique amiante avant travaux a mis en évidence la présence d'amiante. Le désamiantage a été effectué à Châteaubriant, mais il reste à le finir à Pornic.

L'installation du CSP, SFACT et Dépense au 4^{ème} étage du bâtiment Graslin a également mis en évidence la présence d'amiante dans un bâtiment " désamianté " . Nous précisons que plusieurs de nos collègues ont travaillé au Tripode. Cela a fait l'objet de plusieurs études notamment sur la faisabilité de désamiantage d'un plancher en bois.

Il est temps de procéder au retrait de l'amiante dans les bâtiments Graslin et Audubon.

Notre demande est simple : nous attendons que vous nous donniez un échéancier des travaux de retrait de cette amiante .

C'est la même question pour Saint-Nazaire De Gaulle site amiante. C'est ce qui alourdit le coût des travaux qui n'ont pas démarré. Mais ce point sera traité après cette intervention sur l'amiante.

Depuis une étude de l'AFFSET en 2005, nous savons que les fibres courtes d'amiante peuvent être cancérogènes. Tous les types d'amiante présentent donc un risque sanitaire et professionnel.

Nous vous demandons de nous soutenir sans réserve sur ce projet de désamiantage des sites de la Loire-Atlantique.

Nantes, le 23 octobre
Rencontre avec M Bruno BEZARD, DG